

Belgique : le juge ordonne à l'Etat de rapatrier 6 enfants de djihadistes et leurs mères !

écrit par Christine Tasin | 27 décembre 2018



Ah ! « les droits humains »... Que de crimes on commet en leur nom !

Ah ! La justice... Que de crimes tes magistrats commettent en son nom !

La justice belge a décidé qu'il était impensable de laisser en Syrie 6 enfants issus de 2 mères djihadistes et que l'Etat belge devait les rapatrier d'urgence avec leurs mères, sauf à subir une astreinte de 5000 euros par jour et par enfant. Circonstance aggravante, ces deux mères avaient déjà été rapatriées avec leur smala, elles étaient reparties en Syrie se faire engrosser...

La justice a décidé que quoi qu'elles fassent, quoi qu'elles aient fait, avec leurs voiles et leurs maris djihadistes, ce n'était que des mères d'enfants belges qu'il fallait protéger...

Et les droidelhomistes d'applaudir, d'autant que cela pourrait faire jurisprudence pour les 160 autres mineurs

encore présents en Syrie.

Le principe de précaution pour les Belges ? Personne n'en parle, personne ne s'en soucie.

La préférence étrangère n'a toujours pas de plomb dans l'aile, malgré la démission du gouvernement, malgré le Pacte de Marrakech, malgré les Gilets Jaunes.

Z'ont du boulot, les GJ belges, comme les GJ français...

Merci à Jean-Pierre M qui nous a signalé l'article ci-dessous et nous a donné les informations complémentaires suivantes :

J'ai suivi l'affaire dans un reportage sur la VRT Télévision Flamande belge, il y a 2 mois.

Les deux mères avaient déjà été rapatriées en Belgique et sont reparties en Syrie, de leur plein gré. Leurs maris (combattants Daech) morts, elles se sont fait réengraisser par des membres de Daech...de leur plein gré. Vu qu'elles portent toujours le voile, elles ne doivent pas être très dégoutées de leur religion d'amour et de paix. Des 5 ans de détention, qu'elles sont supposées devoir faire, elle n'en feront qu'un tiers, et après le Win for Life pour toute la smala. La Belgique leur fera tous les honneurs, rapatriement au frais de la princesse, CPAS, logement social, de préférence à côté d'une mosquée...etc. Les pères des gosses se sont battus contre notre civilisation, mais oui...avec les Droits de l'Homme tout est pardonnable.

Jean-Pierre M

L'Etat belge sommé de rapatrier des

enfants de jihadistes, victoire pour les défenseurs des droits humains

La justice belge a ordonné mercredi à l'Etat d'organiser le rapatriement de six enfants belges de combattants jihadistes actuellement retenus avec leurs mères en Syrie, une décision saluée par les défenseurs des droits qui jugent ces retours « urgents ».

« *C'est une très bonne nouvelle, c'est la première fois que la justice se prononce en ce sens* », a réagi Bernard De Vos, délégué général aux droits de l'enfant, sur la chaîne RTL-TVI.

« *Cette décision pourra faire jurisprudence pour d'autres parents* », a salué Me Alexis Deswaef, président d'honneur de la Ligue des droits humains de Belgique, interrogé par l'AFP.

Le nationaliste flamand Theo Francken, ex-secrétaire d'Etat à la Migration, a en revanche fustigé la décision: « Longue vie au califat grâce à l'Etat de droit belge », a-t-il tweeté.

Les six enfants concernés, tous âgés de moins de six ans, sont actuellement avec leurs deux mères (elles en ont chacune trois) dans un camp de réfugiés à Al-Hol, sous le contrôle des Kurdes en Syrie, à quelques kilomètres de l'Irak.

Les mères, qui réclamaient depuis des mois la possibilité de les renvoyer à leur famille en Belgique, ont pour la première fois obtenu gain de cause devant la justice, après deux décisions négatives cette année.

Mercredi, un juge des référés du tribunal néerlandophone de Bruxelles a estimé qu'au nom des intérêts des enfants, l'Etat belge devait prendre « toutes les mesures nécessaires et possibles » pour les faire revenir, selon une copie de la décision transmise à la presse.

Il a donné à l'Etat 40 jours pour s'exécuter, sous peine d'une astreinte de 5.000 euros par jour de retard et par enfant, et

proposé une série de mesures concrètes pour aboutir.

L'Etat belge est invité, pour prendre contact avec les autorités du camp, à recourir, si besoin est, « au personnel diplomatique et/ou consulaire d'un autre Etat de l'UE », indique le jugement. Il doit délivrer les papiers d'identité nécessaires, y compris aux mères, qui doivent pouvoir envisager le voyage avec les enfants dans un cadre « sécurisé », sans être forcées de fuir.

Depuis le début du conflit syrien en 2011, la Belgique a été, avec la France, un des tout premiers pourvoyeurs de combattants étrangers pour le jihad.

« Aucune liberté de mouvement »

Les autorités belges ont recensé plus de 400 départs d'adultes depuis 2012, dont environ 150 seraient encore des combattants « actifs » sur place malgré les défaites successives du groupe Etat islamique (EI) à partir de 2017.

Selon les données du délégué aux droits de l'enfant, environ 160 « mineurs » belges, enfants et adolescents, sont encore retenus en zone de conflit.

« Il est non seulement urgent de permettre le retour des enfants et des mères de nationalité belge dans notre pays, mais il est aussi primordial de les aider à revenir », relevait M. De Vos dans son rapport d'activité annuel publié en novembre.

Pour Me Deswaef, « c'est dans l'intérêt de l'enfant mais aussi de la société que les enfants reviennent le plus tôt possible », à un âge où leur endoctrinement éventuel sera plus facilement réversible.

Concernant les enfants, les autorités ont aussi mis en avant l'absence de représentation consulaire en Syrie pour expliquer leurs difficultés à agir.

Dans le camp d'Al-Hol, les six enfants et leurs mamans âgées de 25 et 26 ans « n'ont aucune liberté de mouvement », a expliqué à l'AFP Anouk Devenyns, du tribunal de Bruxelles.

Et même si les mères, qui ont été condamnées pour terrorisme, sont incarcérées à leur retour en Belgique, « *un contact restera possible* » avec les enfants dans de meilleures conditions qu'actuellement en Syrie, a fait valoir la magistrate.

AFP, La Libre Belgique.